

Faire disparaître les Cerfa, poursuivre les économies... Comment le gouvernement va donc s'y prendre ?

La recette miracle n'existant pas, toutes les pistes sont ouvertes pour réaliser des économies. Y compris celle d'en finir avec les sacro-saints formulaires Cerfa, chers à l'administration française, annonce Bruno Le Maire.

Ouest-France
Gaëlle FLEITOUR

Publié le 06/03/2024 à 20h37



Écouter cet article

04:31

Simplifier et économiser, tels sont désormais les mots d'ordre du ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. La recette miracle n'existant pas, toutes les pistes sont ouvertes. Y compris celle d'en finir avec les sacro-saints formulaires Cerfa, chers à l'administration française.

En finir avec les Cerfa, vraiment ?

Dans un entretien au *Monde* où il promet de « **diviser par deux** » la taille du Code du Commerce d'ici 2027, le ministre estime que « **la complexité a un coût vertigineux en emplois comme en heures travaillées. Il faut alléger la charge mentale qui pèse sur les entrepreneurs** ». « **Nous allons supprimer tous les Cerfa d'ici à 2030**, annonce-t-il. **Il y en a aujourd'hui 1 800, dont 1 200 pour les seules entreprises. D'ici à 2026, 80 % des Cerfa seront préremplis par l'administration, comme pour votre déclaration d'impôts.** »

Comment le ministère compte-t-il s'y prendre ? « **Certains formulaires seront complètement supprimés, les autres seront radicalement simplifiés et préremplis, dès lors que l'administration détient déjà les informations**, précise-t-il à *Ouest-France*. **Il suffira de vérifier les informations et de les compléter si nécessaire (comme pour la déclaration d'impôts). Des formulaires papier resteront disponibles pour ceux qui en font la demande.** »

Interrogé par *Ouest-France*, François Ecalte, le fondateur du site spécialisé Fipeco, n'y voit pas un gros gisement d'économies potentielles. Et reste sceptique. « **Le Cerfa n'est là que pour récolter des informations prévues par la loi. On aura toujours besoin de demander des informations aux ménages ou entreprises pour lever des impôts, verser des prestations sociales, et même contrôler le respect de normes ou de règles : le vrai problème, c'est la complexité des normes !** »

S'il reconnaît l'enjeu du partage des données administratives car beaucoup d'informations sont redondantes, il pointe le risque de sécurité que cela pourrait poser pour la protection de ces données sensibles, et de liberté - que ne manque pas de surveiller la CNIL.

Ayant revu entre-temps à la baisse ses prévisions de croissance pour cette année (1 % au lieu du 1,4 % escompté) et à la hausse celle du déficit public français pour 2023 (« **significativement au-dessus de 4,9 %** »), il a annoncé aux Parlementaires un « **projet de loi de finances rectificative à l'été, si nécessaire** », ainsi qu'un nouveau serrage de vis sur le budget 2025 de l'État et de la Sécurité sociale, de 20 milliards d'euros supplémentaires.

« **Gouverner, c'est savoir renoncer à certaines dépenses secondaires pour financer des dépenses prioritaires : l'hôpital, l'école, la police, la justice, les armées** », a confié Bruno Le Maire au *Monde*. C'est pourquoi le gouvernement a « **commencé à travailler** » sur un certain nombre de dépenses publiques, au rang desquelles « **les aides aux entreprises, les dispositifs en faveur de la jeunesse, les politiques de l'emploi, la formation professionnelle, les dispositifs médicaux, les affections de longue durée, les aides au secteur du cinéma, l'absentéisme dans la fonction publique, la loi de programmation militaire, les dépenses immobilières des ministères** », a-t-il précisé à l'Assemblée nationale.

Alors que le budget 2024 prévoyait 6 700 créations nettes de postes et que la tendance ces dernières années était plutôt à la hausse, les emplois dans la fonction publique ne seront pas épargnés par ces coupes. Et ce, malgré les discours rassurants ces derniers jours de certains ministres, comme Rachida Dati à la Culture.

Selon les calculs de François Ecalle, il faudra s'attendre à une diminution d'environ 15 000 des effectifs prévus pour 2024. « **Cela signifie qu'il y aura une suppression nette d'environ 8 000 emplois au lieu d'une création nette d'environ 7 000 emplois**, détaille-t-il dans *Le Nouvel Économiste*. Elle prendra la forme d'une réduction des ouvertures de postes dans les concours et d'une diminution des recrutements de contractuels. Tous les départs en retraite (environ 60 000 par an) ne seront pas remplacés. »